

**PARTICIPANT** \_\_\_\_\_

**DOSSIER D'INSCRIPTION** \_\_\_\_\_

**11<sup>ème</sup>**

**édition**



**13 octobre 2019**

Le rendez-vous équestre de la Côte d'Azur du grand public  
CLUB HIPPIQUE DE NICE

---

**Dossier à renvoyer en intégralité avant le 20 septembre par courrier à :**  
CDEAM – Hippodrome de la Côte d'Azur, 2 boulevard Kennedy, 06800 Cagnes-Sur-Mer  
ou par email à [estellelaurenti.cde@gmail.com](mailto:estellelaurenti.cde@gmail.com)

Renseignement auprès d'Estelle Laurenti : 06 86 56 95 23

Responsable le jour J

Club : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

N°Portable : \_\_\_\_\_ N°Licence : \_\_\_\_\_

Véhicule(s) présent(s) sur site (modèle, marque et immatriculation) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Dirigeant(e) du centre équestre (ou indépendant) \_\_\_\_\_

Souhaite participer à la journée A CHEVAL 06® organisée par le Comité Départemental d'Équitation des Alpes-Marinimes le 13 octobre 2019 au Club Hippique de Nice.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement (cf ci-joint) de cette manifestation et m'engage à le respecter.

Je déclare sur l'honneur être à jour de toutes mes obligations fiscales et être en règle avec le droit du travail.

Je m'engage à disposer des droits à l'image de chaque participant présent le jour de la manifestation.

Pièces à fournir

	Club	Amateur	Démo	Race	Baptêmes
Dossier d'inscription	X	X	X	X	X
Photocopie licence	X	X	X	X	
Attestation d'assurance couvrant les activités sur le site	X			X	X
Attestation RC		X	X	X	
Attestation RCPE		X	X	X	
Droit à l'image / participant	X	X	X	X	X
<b>Chèque caution</b> ≈ 20€ / box	X	X	X	X	X
<b>Chèque engagement</b> ≈ 20€ pour le Trophée ≈ 50€ pour le spectacle club	X	X			
Bande son par mail : estellelaurenti.cde@gmail.com	X	X	X	X	
Bande son sur clé USB	X	X	X	X	

Fait à :

Le :

Signature :

Joindre l'attestation d'assurance couvrant le club (ou l'indépendant) dans ses activités sur le site du club hippique de Nice.

**Proposer des baptêmes** (vous êtes autonomes pour assurer l'activité)

**Matin**

**Après-midi**

**Journée**

Type de baptêmes : \_\_\_\_\_

**Présenter une discipline fédérale sur la piste de démonstration**  
(Fiche descriptive)

Discipline : \_\_\_\_\_

Temps ( au minimum 20min démonstration + 20min baptême ) : \_\_\_\_\_

**Présenter une ou des races d'équidés** (fiche descriptive)

Race : \_\_\_\_\_

Nombre de chevaux : \_\_\_\_\_

**Présenter un spectacle** (fiche descriptive)

**Concours spectacle club** (tarif 50€/numéro)

**Trophée A CHEVAL 06** (tarif 20€/numéro)

Titre du spectacle : \_\_\_\_\_

**Réserver des boxes** (prévoir seau car les boxes n'ont pas d'abreuvoir, pelle et balai)

Nombre de boxes : \_\_\_\_\_ (20€ de caution par boxe, chèque à l'ordre du CDE AM, préciser si boxe pour entreposer le matériel)

**Arrivée le dimanche 13 octobre entre 6h30 et 9h**

**Départ le dimanche après 16h, après vérification des boxes**

## CHEVAUX

Nom	Entier-Jument-Hongre	N°Puce	Box paillé	Activité(s)

## CAVALIERS

Nom	Prénom	Licence	Age	Activité(s)

Club : \_\_\_\_\_

Titre du spectacle : \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_ Temps de mise en place : \_\_\_\_\_

Nombre d'artistes : \_\_\_\_\_ Nombre de chevaux : \_\_\_\_\_

Histoire du numéro : \_\_\_\_\_

---

---

---

Prénoms des participants : \_\_\_\_\_

---

---

---

Noms des chevaux : \_\_\_\_\_

---

---

---

Notes : \_\_\_\_\_

---

---

---

Information : Piste « Manège des Oliviers » pour toutes les démos  
sauf Horse Ball (Carrière des Peupliers)

Démonstrations

Présentation de races

Nom : \_\_\_\_\_

Titre de la démo : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_ Temps de mise en place : \_\_\_\_\_

Prénoms des participants : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Noms des chevaux : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Descriptif de la démo / race : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Notes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Chevaux et animaux** : Les chevaux participants à la manifestation hébergés en boxes seront accueillis le jour même de 6h30 à 9h et ne pourront quitter le site qu'après 16. Les chevaux à l'attache seront autorisés uniquement sur l'ancien parking du Club Hippique de Nice, imposant une arrivée sur les lieux avant 10h et un départ libre. Tous les chevaux entrant sur le site doivent être à jour de leur primo vaccination, un contrôle du livret et du numéro de puce sera effectué à leur arrivée sur le site. Tout cheval ne remplissant pas ces conditions ne sera pas accepté sur la manifestation. Les chiens tenus en laisse sont autorisés sur le site.

**Assurance** : Le site d'accueil et l'organisateur déclinent toute responsabilité au sujet des vols, avaries ou tous autres dommages pouvant survenir aux objets et aux matériels d'exploitation pour quelque cause que ce soit. L'exposant ou le participant se doit d'assurer le matériel exposé sur le site d'accueil pendant toute la durée de la manifestation. Tous les exposants devront fournir lors de l'inscription, une attestation d'assurance faisant mention d'une extension aux biens confiés et comportant une clause de renonciation à tout recours tant de l'occupant que de ses assureurs contre l'organisateur ou le site d'accueil.

Tous les participants devront fournir une attestation les couvrant dans le cadre de leur activité sur le site du Club Hippique de Nice dans le cadre de cette manifestation. De plus, tous les participants doivent être titulaires d'une licence fédérale valide le jour de la manifestation. Enfin, chaque propriétaire d'équidé devra fournir à l'organisateur une attestation RCPE ( Responsabilité Civile Pour Equidé ).

**Dispositions diverses** : Dans le cas où, pour une raison quelconque, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes de participation seront annulées, sans pour autant donner suite à aucune indemnité. Dans l'hypothèse de quelconques perturbations ou troubles indépendants de la volonté de l'organisateur pendant la durée de la manifestation, ces événements ne pourraient donner lieu ni à un remboursement des sommes versées ni à une indemnité de quelque nature que ce soit. Le Comité Départemental d'Équitation se réserve le droit de refuser l'accès à quiconque présenterait des troubles au bon déroulement de la manifestation.

**Obligation de l'exposant** : Les exposants peuvent commencer à s'installer à partir de 6h30 le 13 octobre 2019. Durant le montage et le démontage, les exposants sont autorisés à stationner temporairement aux abords immédiats jusqu'à 8h. Il est impératif, dans tous les cas, de respecter les allées de circulation et de ne pas stationner devant les accès. Toutes les allées de circulation devront être dégagées à 8h pour le passage de la commission de sécurité. Le démontage ne peut être envisagé qu'après annonce de la clôture de la manifestation par le chargé de sécurité présent sur site.

# RÈGLEMENT DU CONCOURS SPECTACLE ÉQUESTRE CLUB

**Engagement** : 50€ par numéro.

**Qualification** : Le concours de spectacle équestre club est ouvert aux clubs affiliés ou agréés FFE. Tous les participants au spectacle doivent être titulaires d'une licence FFE en cours de validité même pour les participants à pied.

**Nature du spectacle** : Est qualifié de spectacle équestre tout numéro artistique dans lequel intervient au moins un équidé. Il peut donc s'agir d'un solo, d'un pas de deux, d'un carrousel, de voltige, longues rênes, liberté ou de tout autre forme de numéro équestre incluant ou pas des artistes à pied : des musiciens, des danseuses, les techniques de cirque et tous arts du spectacle à l'exception de l'usage de matière inflammable. Le nombre d'équidés et de participants n'est pas limité, la tenue des cavaliers est libre ainsi que les harnachements des équidés, il appartient à chaque responsable de club de s'assurer de la sécurité de son numéro, et du bien-être des animaux impliqués. Il convient également de vérifier que le club est bien assuré pour ce genre d'activité. Le port du casque reste obligatoire pour tous les cavaliers.

**Conditions techniques** : La piste prévue est de 30 x 20 m dans une carrière du Club Hippique de Nice aménagée en salle de spectacle. Le spectacle est prévu pour une représentation de jour, les éclairages ne sont donc pas prévus. La durée du numéro ne doit pas excéder 7 minutes (le temps est décompté entre l'entrée du premier artiste en piste jusqu'au salut final). Si le numéro nécessite une mise en place de matériel ou de décor, cette mise en place sera réalisée par des bénévoles mis à disposition par l'organisateur sous le contrôle d'un référent du club la mise en place ne doit pas excéder 3 minutes.

La bande musicale du numéro devra être fournie par mail sous plusieurs formats et sur clé USB lors de l'inscription.

Chaque club fournira à l'inscription, une note décrivant sommairement son club, son numéro, sa durée, la durée de la mise en place, le nombre d'artistes et d'équidés, le titre du numéro, les noms et prénoms des artistes, les noms des chevaux, enfin tout ce qui permettra d'annoncer et de présenter le numéro. Une fiche décor vous sera envoyée après réception du dossier pour aider à la mise en place lors de l'événement.

**Jugement et classement** : Le concours de spectacle équestre club sera jugé par un jury de professionnels placés sous l'autorité d'un expert fédéral «spectacle équestre».

La présidence du jury sera confiée à Lucien Gruss.

Les ex-aequos pour l'une des 3 premières places seront départagés par leurs notes artistiques. En cas de nouvelle égalité, un rappel sera prévu.

**Chevaux et animaux** : Les chevaux participants à la manifestation hébergés en boxes seront accueillis le jour même de 6h30 à 9h et ne pourront quitter le site qu'après 16h. Les chevaux à l'attache seront autorisés uniquement sur l'ancien parking du Club Hippique de Nice, imposant une arrivée sur les lieux avant 10h et un départ libre. Tous les chevaux entrant sur le site doivent être à jour de leur primo vaccination, un contrôle du livret et du numéro de puce sera effectué à leur arrivée sur le site. Tout cheval ne remplissant pas ces conditions ne sera pas accepté sur la manifestation. Les chiens tenus en laisse sont autorisés sur le site.



La journée de Cheval Passion du mercredi après-midi est ouverte à tous les clubs faisant partie du CRE PACA.

## Règlement :

- Durée du spectacle : 08 min : au-delà de 15 secondes dépassées, 5 points de pénalité par tranche de 15 secondes supplémentaires.

**Thème** : libre

Participant : un maximum de 20 poneys et 25 enfants dont 5 à pied sont acceptés par spectacle. Le non respect de cette règle entraîne l'élimination.

Quelques précisions : toute personne qui a une action sur le poney est considérée comme cavalier, ainsi :

- Meneur → Cavalier
- Longue rêne → Cavalier
- Longeur → Cavalier
- Voltigeur classique → personne à pied

**Equidés** : uniquement les poneys A,B,C,D. Cependant il est accepté pour la voltige classique un seul cheval.

**Costumes et décors** : choix des clubs

**Musique** : enregistrée sur clé USB ou CD (bien vérifier que le CD est lisible par tous types de lecteurs. Prévoir une copie !!)

**Carrière** : les dimensions sont de 40m x 30m

**Nombre de sélectionnés pour poney passion** : 7 spectacles lors du festival des spectacles de Vedène + 3 spectacles lors de l'évènement A CHEVAL 06 (le 13 octobre 2019 au Club Hippique de Nice)

Attention les spectacles feront apparaître un travail à dominante équestre (poneys montés, attelage, travail à pied : longues rênes, longe...)

## **NB** :

- Seuls les enfants de moins de 18 ans peuvent participer. Aucun adulte n'est accepté dans le déroulement du spectacle, que ce soit à cheval, à pied ou en longe. La présence d'un adulte entraînera l'élimination du spectacle.

- Les cavaliers doivent être munis de leur casque aux normes en vigueur, en conformité du règlement des disciplines de la FFE. Les voltigeurs classiques ne sont donc pas obligés de porter de casque. Si la discipline ne dispose pas de règlement fédéral, alors le casque est obligatoire. Les cavaliers pratiquant la voltige cosaque, la poste hongroise ou le travail en liberté, devront donc porter un casque.

Le Trophée A CHEVAL 06 est ouvert aux artistes amateurs ce qui stipule que le candidat, individuel ou groupe, pratique le spectacle équestre en amateur, à titre occasionnel, le spectacle équestre n'est pas son activité professionnelle.

Tous les participants au spectacle doivent justifier d'une licence FFE en cours de validité.

**Engagement** : 20€ par numéro.

**Nature du spectacle** : Est qualifié de spectacle équestre tout numéro artistique dans lequel intervient au moins un équidé. Il peut donc s'agir d'un solo, d'un pas de deux, d'un carrousel, de voltige, longues rênes, liberté ou de toute autre forme de numéro équestre incluant ou pas des artistes à pied : des musiciens, des danseuses, les techniques de cirque et tous arts du spectacle à l'exception de l'usage de matière inflammable. Le nombre d'équidés et de participants n'est pas limité, la tenue des cavaliers est libre ainsi que les harnachements des équidés, il appartient à chaque responsable de club de s'assurer de la sécurité de son numéro, et du bien-être des animaux impliqués. Il convient également de vérifier que le club est bien assuré pour ce genre d'activité. Le port du casque reste obligatoire pour tous les cavaliers.

**Conditions techniques** : La piste prévue est de 30 x 20 m dans une carrière du Club Hippique de Nice aménagée en salle de spectacle. Le spectacle est prévu pour une représentation de jour, les éclairages ne sont donc pas prévus. La durée du numéro ne doit pas excéder 7 minutes (le temps est décompté entre l'entrée du premier artiste en piste jusqu'au salut final). Si le numéro nécessite une mise en place de matériel ou de décor, cette mise en place sera réalisée par des bénévoles mis à disposition par l'organisateur sous le contrôle d'un référent du club présentant le numéro ne doit pas excéder 3 minutes.

La bande musicale du numéro devra être fournie par mail sous plusieurs formats et sur clé USB lors de l'inscription.

Chaque club fournira à l'inscription, une note décrivant sommairement son club, son numéro, sa durée, la durée de la mise en place, le nombre d'artistes et d'équidés, le titre du numéro, les noms et prénoms des artistes, les noms des chevaux, enfin tout ce qui permettra d'annoncer et de présenter le numéro. Une fiche décor vous sera envoyée après réception du dossier pour aider à la mise en place lors de l'événement.

**Jugement et classement** : Le concours de spectacle équestre club sera jugé par un jury de professionnels placés sous l'autorité d'un expert fédéral «spectacle équestre».

La présidence du jury sera confiée à Lucien Gruss.

Les ex-aequos pour l'une des 3 premières places seront départagés par leurs notes artistiques. En cas de nouvelle égalité, un rappel sera prévu.

**Chevaux et animaux** : Les chevaux participants à la manifestation hébergés en boxes seront accueillis le jour même de 6h30 à 9h et ne pourront quitter le site qu'après 16h, Les chevaux à l'attache seront autorisés uniquement sur l'ancien parking du Club Hippique de Nice, imposant une arrivée sur les lieux avant 10h et un départ libre. Tous les chevaux entrant sur le site doivent être à jour de leur primo vaccination, un contrôle du livret et du numéro de puce sera effectué à leur arrivée sur le site. Tout cheval ne remplissant pas ces conditions ne sera pas accepté sur la manifestation. Les chiens tenus en laisse sont autorisés sur le site.